

Règlement du jeu

“BOULE DE MIEL VOUS INVITE À UNE FANTASTIQUE CROISIÈRE DE LUXE POUR DEUX PERSONNES EN MÉDITERRANÉE »

1- OBJET

Juanjor, S.L., dont le siège social se situe à : C/Miguel Fleta, n° 25, 30700 Torre Pacheco (Murcia) Espagne, avec n° de TVA intracommunautaire ES B30409940, organise un tirage au sort publicitaire en faveur de son produit **BOULE DE MIEL**, afin de promouvoir la vente de **BOULE DE MIEL les délices de saison**, en France et en Belgique.

Nous précisons ci-dessous le détail des règles de ce jeu, d'attribution des prix et des personnes qui participeront au jeu de **BOULE DE MIEL**.

2- CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pourront participer à ce jeu toutes personnes majeures résidant en France Métropolitaine, en Corse et en Belgique, respectant les conditions établies dans le présent règlement.

Sont exclus du jeu le personnel, les représentants et toute autre personne ayant un rapport avec Juanjor, S.L., ainsi que les membres de leur famille en ligne directe, ne pouvant, en aucun cas, leur être attribué les prix et/ou cadeaux.

3- DURÉE DU JEU

Le jeu se déroule du 19 mai 2014 au 05 juillet 2014 inclus.

4- DÉROULEMENT DU JEU

Les participants doivent s'enregistrer avec leurs coordonnées personnelles (prénom, nom, adresse complète et code postal, n° de téléphone, email, etc.) sur le site www.melonbouledemiel.com et préciser le point de vente participant à l'opération.

Il est important que les coordonnées fournies soient actualisées et véridiques car ce seront ces coordonnées qui seront utilisées pour contacter le participant gagnant.

Pour les participants validés, un tirage au sort sera effectué le 15 juillet 2014 devant le notaire de Torre Pacheco, Monsieur **Juan Isidro Gancedo del Pino**, Plaza de la Libertad n°5,1ero, 30700 Torre Pacheco, Murcia.

5- LE PRIX

Le prix consiste en une croisière de luxe en Méditerranée de 8 jours / 7 nuits, pour 2 personnes, sur le bateau MSC Música, en ambiance Fantastica et cabine avec balcon, tout inclus, forfait boissons : Allegrissimo Premium – Tout inclus 24h-, assurance multirisques incluse, lot d'une valeur de 2921 €, avec deux départs possibles, le premier le 05-09-2014 et le deuxième le 12-09-2014, selon disponibilité en agence. Départ depuis Marseille et avec l'itinéraire suivant : Marseille, Gênes, Civitavecchia (Rome), Palerme (Sicile), Tunis, Palma de Majorque, Valence, Marseille.

Le prix ne comprend pas :

- Le déplacement à Marseille Aller/Retour et le transfert au port.
- Les dépenses personnelles.
- Les excursions à terre.

Le gagnant devra effectuer la réservation à l'agence plus de 30 jours avant le départ pour les deux dates proposées, 5 et 12 septembre 2014.

Juanjor S.L. peut demander au participant gagnant sa carte d'identité afin de vérifier la véracité de ses coordonnées.

Le prix est personnel et intransmissible et n'est pas interchangeable contre un autre prix, ni contre quelque valeur monétaire.

En cas de ne pas pouvoir contacter le gagnant dans un délai de 10 jours, on procédera à l'utilisation de la liste des gagnants en réserve par ordre numérique. Cette liste sera composée d'un premier et d'un deuxième gagnant en réserve.

6- ATTRIBUTION DU PRIX

La notification au potentiel gagnant sur sa condition de gagnant sera effectuée par l'organisateur par l'envoi d'un email une fois le tirage au sort effectué, à l'adresse email donnée par le participant sur le formulaire lors de son inscription. Le gagnant potentiel disposera de 10 jours (hors week-end et jours fériés) à partir de la date de l'envoi de la notification, pour accepter ou refuser le prix. L'absence d'acceptation du prix dans le délai précédemment indiqué sera considérée comme un refus du prix.

On considère que le prix a été accepté seulement si, dans le délai précédemment indiqué, le gagnant potentiel répond par email à l'email de notification en confirmant l'acceptation du prix. Ultérieurement, le gagnant devra transmettre ses coordonnées et son identification personnelle ainsi que celles de son accompagnant(e) afin de procéder à la gestion et à la remise du prix.

7- LES CAUSES DE DISQUALIFICATION D'UN PARTICIPANT AU JEU

Le présent jeu aspire à ce que la compétition entre les différents participants soit faite dans l'égalité d'opportunités et dans le strict respect des normes de bonne foi. C'est pourquoi toute utilisation abusive ou frauduleuse du présent règlement donnera lieu à la disqualification du participant à ce jeu.

8- PUBLICATION DU GAGNANT

Les participants au jeu acceptent, s'ils sont gagnants, que leurs coordonnées (nom, prénom) puissent être communiquées à des tiers au travers des moyens de communication estimés les plus convenables, principalement la page web de l'organisateur du jeu www.melonbouledemiel.com

9- DÉPÔT DU RÈGLEMENT DEVANT NOTAIRE

Les bases légales du présent jeu seront dûment déposées en temps et forme devant notaire. Au cas où un participant solliciterait l'acte notarial, les frais qui pourraient en dériver seraient à la charge du demandeur.

10- TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles demandées aux participants sont nécessaires et obligatoires pour participer au jeu. Les participants donnent leur consentement pour que ces données personnelles soient incorporées à un fichier dont le titulaire est la société Juanjor, S.L., soient traitées afin de gérer leur participation au jeu, et pour qu'il puisse leur être envoyé dans le futur l'information commerciale sur les activités, produits et services de Juanjor, S.L.

Les titulaires des données sont informés de leurs droits d'accès, de rectification, d'annulation, d'opposition au traitement de leurs données. Les participants peuvent annuler leur consentement à tout moment en se dirigeant à Juanjor, S.L. C/Miguel Fleita, n°25, 30700 Torre Pacheco (Murcia) Espagne.

11- ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au jeu implique l'acceptation du présent règlement y compris l'application de la réglementation fiscale.

12- CONDITIONS GÉNÉRALES

L'acceptation du prix implique l'autorisation à Juanjor, S.L. d'informer du nom du gagnant et d'utiliser son image dans toutes activités concernant le prix, à des fins publicitaires ou de divulgation, sans que cette utilisation puisse entraîner droit à une rémunération ou à toute autre contrepartie.

Juanjor, S.L. restera exempt de toute obligation ou compensation envers les participants, en cas de force majeure ou impératif légal, si le présent jeu devait être annulé. Circonstance pour laquelle on donnera l'information suffisante par nos propres moyens.

Juanjor, S.L. restera exempt de toute responsabilité qui puisse dériver d'une erreur dans les coordonnées personnelles fournies par le propre gagnant.

13- RESPONSABILITÉ

Juanjor, S.L. restera exempt de toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du prix attribué.